



## COMMUNE de MANZIAT (Ain)

### PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 29 mars 2017, 20H30

**Date de la convocation :** 22 mars 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Présents:** APPERT Annie, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOYAT Marie Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, ROHRBACH Daniel, VOISIN Luc.

**Absents excusés:** ARNAL Stéphane, DURUPT Nadège.

**Pouvoirs :** ARNAL Stéphane à LARDET Denis.

**Président de séance :** LARDET Denis.

**Secrétaire de séance :** COULON Arnaud.

☒ Procès-verbal de la séance du 22 février 2017: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité.

M. le Maire remercie les élus qui ont pu se rendre disponibles pour mettre sous plis les 1 507 cartes électorales le 14 mars, et ceux qui étaient présents le 18 mars pour la remise des cartes aux jeunes électeurs.

Il remercie les membres du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires pour leur présence à la remise de galons aux pompiers, eux qui rendent un grand service à la population.

Il remercie tous les élus qui étaient présents à la journée de nettoyage de la commune le 11 mars, et ceux qui ont assisté à la cérémonie du 19 mars. Il rappelle à tous l'importance d'être présents aux cérémonies de commémoration.

#### **1) Avis sur la deuxième étude préalable à l'épandage des eaux résiduaires de l'entreprise SIAC DESY**

La commune doit faire connaître à la Préfecture son avis sur le dossier d'épandage des eaux résiduaires de SIAC DESY. Il s'agit pour l'entreprise de faire étendre ses eaux industrielles qui n'ont pas été dimensionnées dans la nouvelle station d'épuration car au moment de la phase d'étude, l'entreprise avait choisi de s'assainir de manière autonome.

Le 1<sup>er</sup> dossier ayant été rejeté, un deuxième a été transmis.

M. le Maire a transmis ce dossier aux conseillers pour étude préalable. Il précise qu'il a attiré l'attention de la Préfecture sur la page 30 du dossier. Il y est inscrit que deux solutions sont envisageables pour une filière alternative de traitement, dont le traitement par la station d'épuration de Manziat moyennant une convention. Or la station d'épuration de Manziat n'a pas été dimensionnée pour recevoir les effluents de l'entreprise SIAC DESY, qui a toujours émis le souhait de s'assainir de façon autonome. Il a donc émis des réserves concernant cette alternative, même temporaire, ne pouvant affirmer que cette solution puisse être retenue le cas échéant et qu'elle devrait quoiqu'il arrive être validée par le délégataire de la station.

A mains levées et à l'unanimité, les conseillers émettent des réserves au dossier présenté par SIAC DESY, notamment en sa page 30 en ce que la commune ne peut pas garantir que la station d'épuration pourra traiter ses effluents en cas de besoin.

## **2) Approbation du compte administratif 2016 du budget assainissement**

M. le Maire présente le compte administratif 2016 du budget assainissement en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, de l'année 2016. Il présente les tableaux et la note de synthèse qui ont été préalablement envoyés aux conseillers.

Le compte administratif fait ressortir des dépenses de 162 602.31€ et des recettes de 361 116.52€ en section de fonctionnement, et des dépenses de 312 341.72€ et des recettes de 531 910.49€ en section d'investissement. L'excédent de fonctionnement de l'année 2016 s'élève à 198 514.21€, pour un résultat cumulé excédentaire de 264 586.07€. L'excédent d'investissement de l'année 2016 s'élève à 219 568.77€, pour un résultat cumulé excédentaire de 35 034.48€.

M. le Maire se retire alors afin de procéder aux votes. Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 de l'assainissement.

## **3) Approbation du compte de gestion 2016 du budget assainissement**

M. le Maire présente le compte de gestion 2016 du budget assainissement en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, de l'année 2016.

Le compte de gestion, identique au compte administratif, fait ressortir des dépenses de 162 602.31€ et des recettes de 361 116.52€ en section de fonctionnement, et des dépenses de 312 341.72€ et des recettes de 531 910.49€ en section d'investissement. L'excédent de fonctionnement de l'année 2016 s'élève à 198 514.21€, pour un résultat cumulé excédentaire de 264 586.07€. L'excédent d'investissement de l'année 2016 s'élève à 219 568.77€, pour un résultat cumulé excédentaire de 35 034.48€.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, reconnaît l'identité du compte administratif et du compte de gestion 2016 de l'assainissement présenté par le Trésorier et l'approuve.

## **4) Affectation de résultat 2016 du budget assainissement**

M. le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme suit:

- L'excédent de fonctionnement de l'année 2016 s'élève à 198 514.21€, pour un résultat cumulé excédentaire de 264 586.07€ dont 247 898.63€ sont reportés en fonctionnement et 16 687.44€ affectés au 1068.

- L'excédent d'investissement de l'année 2016 s'élève à 219 568.77€, pour un résultat cumulé excédentaire de 35 034.48€ qui est reporté en investissement.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2016 du budget assainissement.

## **5) Vote du budget Assainissement primitif 2017**

M. le Maire présente le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2017, en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, qui sont prévues. Il présente les tableaux et la note de synthèse qui ont été préalablement envoyés aux conseillers.

Le montant de la section de fonctionnement s'élève à 515 040.63€ et celui de la section d'investissement à 646 938.59€.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 363 512.67€. L'excédent cumulé de fonctionnement de 264 586.07 € est reporté en fonctionnement pour 247 898.63€ et affecté en recettes d'investissement au 1068 pour 16 687.44€.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 de l'assainissement.

## **6) Approbation du compte administratif 2016 du budget principal**

M. le Maire présente le compte administratif 2016 du budget Commune en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, de l'année 2016. Il présente les tableaux qui ont été préalablement envoyés aux conseillers.

Le compte administratif fait ressortir des dépenses de 960 940.69€ et des recettes de 1 155 914.77€ en section de fonctionnement, et des dépenses de 334 965.01€ et des recettes de 232 868.53€ en section d'investissement. L'excédent de fonctionnement de l'année 2016 s'élève à 194 974.08€, pour un résultat cumulé excédentaire de 512 023.73€. Le déficit d'investissement de l'année 2016 s'élève à 102 096.48€, pour un résultat cumulé excédentaire de 15 544.72€.

M. le Maire se retire alors afin de procéder au vote. Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, approuve le compte administratif de la commune pour l'année 2016.

## **7) Approbation du compte de gestion 2016 du budget principal**

M. le Maire présente le compte de gestion 2016 du budget Commune en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, de l'année 2016.

Le compte de gestion, identique au compte administratif, fait ressortir des dépenses de 960 940.69€ et des recettes de 1 155 914.77€ en section de fonctionnement, et des dépenses de 334 965.01€ et des recettes de 232 868.53€ en section d'investissement. L'excédent de fonctionnement de l'année 2016 s'élève à 194 974.08€, pour un résultat cumulé excédentaire de 512 023.73€. Le déficit d'investissement de l'année 2016 s'élève à 102 096.48€, pour un résultat cumulé excédentaire de 15 544.72€.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, reconnaît l'identité du compte administratif et du compte de gestion 2016 de la commune présenté par le Trésorier et l'approuve.

## **8) Affectation de résultats 2016 du budget principal**

M. le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme suit:

- L'excédent de fonctionnement de l'année 2016 s'élève à 194 974.08€, pour un résultat cumulé excédentaire de 512 023.73€ reporté en fonctionnement ;
- Le déficit d'investissement de l'année 2016 s'élève à 102 096.48€, pour un résultat cumulé excédentaire de 15 544.72€ reporté en investissement.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2016 du budget de la commune.

## **9) Vote des taux de taxes 2017**

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide de reconduire, pour l'année 2017, les taux votés précédemment, à savoir :

- ⇒ T.H. : 12.29 %
- ⇒ T.F.P.B. : 12.08 %
- ⇒ T.F.P.N.B. : 51.07 %

## **10) Vote du budget principal primitif 2017**

M. le Maire présente le budget primitif de la Commune pour l'année 2017, en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, qui sont prévues. Il présente les tableaux qui ont été préalablement envoyés aux conseillers.

Le montant de la section de fonctionnement s'élève à 1 790 171.33€ et la section d'investissement à 933 728.97€.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 641 072.03€. L'excédent cumulé de fonctionnement de 512 023.73€ est intégralement reporté en fonctionnement.

Vu l'important virement entre sections de fonctionnement et d'investissement, le conseil décide, à l'unanimité, d'amortir en une seule fois la participation de la commune à la construction du gymnase, dont l'amortissement était prévu sur 5 ans, avec 1<sup>er</sup> amortissement en 2016. Ce sont donc 202 602.22€ qui sont inscrits pour solder l'amortissement de cette participation.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 de la commune.

## **11) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association FLOWER**

Une seconde subvention exceptionnelle est votée en même temps que le budget 2017. L'association Flower a déposé un dossier en date du 15 mars 2017 pour l'organisation de son concert. Cette demande a été examinée par la Commission CLES qui s'est assurée que le dossier de demande de subvention était complet et bien exceptionnel.

Vu la délibération conseil municipal du 22 avril 2015 définissant la subvention exceptionnelle ;

Vu la demande de subvention exceptionnelle adressée par Flower ;

Considérant que cette manifestation répond au critère de « réalisation d'une manifestation ou d'une action d'envergure ouverte à tout public dont le financement et l'action sont clairement identifiables » ;

Considérant la proposition des membres de la Commission CLES d'attribuer les subventions exceptionnelles de 200 € à Flower ;

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, valide le montant proposé par la Commission CLES et autorise M. le Maire à procéder au versement de la subvention de 200 € à Flower.

## Questions diverses

M. le Maire revient sur la problématique de la fixation des taux de taxes intercommunales par la nouvelle communauté de communes. Il rappelle que la CC du Pays de Bâgé était en fiscalité professionnelle unique, percevant les impositions économiques et une petite partie de taxes locales (TH 6.26%, TFB 0%, TFNB 17.78%) et les communes la majorité des taxes locales, une allocation compensatrice étant versée aux communes.

La CC de Pont de Vaux était en taxe additionnelle, la CC votant ses propres taux de taxes locales (TH 11.64%, TFB 4.69%, TFNB 17.39%), qui s'additionnaient aux taxes communales.

La nouvelle CC Pays Bâgé Pont Vaux aurait pu opter pour un régime d'harmonisation des taux de taxes avec neutralisation fiscale visant à modifier les allocations compensatrices et les taux de taxes communales de manière inversement proportionnelle pour qu'au final le contribuable paie en tout la même chose.

Mais la minorité de blocage des 2/3 a opéré et l'option a été rejetée. C'est donc le droit commun qui s'applique, en faisant une moyenne entre les taux de taxes très bas de la CC Pays Bâgé (qui tirait l'essentiel des revenus des impositions professionnelles) et ceux plus élevés de la CC Pont de Vaux. Soit au final une hausse des taux de taxes pour les habitants de l'ancienne CCPB et une baisse pour ceux de l'ancienne CCPV (TH 8.33%, TFB 1.81%, TFNB 17.39%). Cette augmentation des taux pour la CCPB et diminution pour la CCPV sera lissée sur 12 ans.

Cela paraît un comble pour les élus, sachant que la CCPV arrive à un taux d'endettement bien supérieur à celui de la CCPB. M. le Maire remercie Luc VOISIN et les conseillers communautaires qui ont œuvré à ses côtés dans différentes commissions afin que la neutralisation soit mise en place, même si malheureusement les élus de l'ex CC de Pont de Vaux en ont décidé autrement. Il rappelle que le président Guy BILLOUDET est très déçu que la neutralisation n'ait pas été actée.

M. le maire a reçu le président de l'Union commerciale de Pont de Vaux, le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain et une représentante du Syndicat Bresse-val de Saône, pour l'opération chèque cadeaux qu'ils ont créée. Ces représentants souhaiteraient que quelque chose de similaire se mette en place à Manziat. Une réunion sera organisée avec les commerçants.

Il a reçu les représentants du Comité du Boudin, de l'Union Musicale et de l'Amicale Boule pour parler du bal du boudin qui les inquiète. Ils ont proposé de tester une entrée à la manière des boîtes de nuit avec impossibilité de ressortir et accès extérieur dans la cour pour les fumeurs, afin d'éviter les rassemblements sur le parking.

La réunion entre les quatre communes concernées par les éoliennes et leurs élus a eu lieu à Bâgé la Ville le 8 mars. Il en est ressorti que Valorem doit donner plus d'informations à la population et aux élus, leur communication étant insuffisante. Un courrier en ce sens signé des quatre maires leur a été adressé.

M. le Maire remercie la Paroisse de participer au financement de la réparation de la cloche de l'église à hauteur de 500 €.

M. le Maire et Agnès CATHERIN ont participé au conseil d'école qui s'est bien déroulé.

Il rappelle que Guy BROYER a été engagé pour pallier à l'absence de Philippe FERRAND.

Il rappelle également que la commune ne peut plus faire les cartes d'identité, seules les communes équipées du dispositif de prise d'empreintes digitales le pouvant, soit Pont de

Vaux ou Mâcon pour les plus proches, ceci étant imposé par la loi au grand regret de M. le maire.

### **Comptes rendus des commissions :**

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH):  
Agnès CATHERIN rappelle qu'elle a assisté à deux baptêmes républicains.

Deux réunions du CCAS ont eu lieu pour voter le budget et préparer le repas des anciens qui aura lieu le 2 avril et devrait comporter 128 invités et 15 conjoints, hors désistements.

⇒ Commission Communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) :

Stéphanie BERNARD précise que les devis pour le feu d'artifice de la fête patronale sont en cours, et que la date des Vendanges de l'humour a été validée au 29 novembre.

⇒ Commission assainissement/environnement : (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN):

Luc VOISIN remercie Thierry BOYAT pour son implication dans la journée de nettoyage de la commune. Il rappelle que la commission est conviée le 10 avril pour rencontrer le maître d'œuvre des travaux de réseaux route des Pinoux.

Jean LAURENT est allé à la Maison de l'Eau à Pont de Vaux pour une réunion sur le zéro phyto dans les cimetières. Il a également rencontré une représentante de la Maison Familiale et Rurale de Bâgé pour accueillir des jeunes en stage pendant les plantations.

La commune recevra un prix à Péronnas pour son aménagement paysager.

⇒ Commission Voirie : (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN):

Jean LAURENT a relancé la SOCAFL concernant l'état de la Rue du Chêne.

⇒ Commission Bâtiments (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH):

Denis CATHERIN revient sur les travaux de plomberie à la cure et sur la visite qui a eu lieu au stade pour faire le point des aménagements effectués. Les extincteurs ont été contrôlés et quelques uns seront à changer. Les contrôles de sécurité vont avoir lieu.

⇒ Commission Urbanisme (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT):

Denis CATHERIN dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

Une réunion concernant le PLUI a eu lieu à la nouvelle communauté de communes avec l'Agence d'ingénierie qui continue à suivre le dossier. La commune de Manziat conservera bien son POS jusqu'au passage en PLUI et au plus tard jusqu'au 31/12/2019. Parallèlement, le SCOT est également à l'étude entre Pont de Vaux, le Pays de Bâgé et Pont de Veyle.

(Séance levée à 23h30)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,